



Paris, le 12 mars 2014

Sébastien SIHR
Secrétaire Général

A

Monsieur Vincent PEILLON
Ministre de l'Éducation Nationale
110 rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

Monsieur le Ministre,

Les étudiants, inscrits dans la nouvelle formation au sein des ESPE, se présentent pour la première fois au concours de recrutement des professeurs des Ecoles (CRPE) rénové. Or, à moins d'un mois des premières épreuves, le défaut de cadrage national place les étudiants comme les formateurs dans des conditions difficiles de préparation au concours. Il est urgent de clarifier la situation.

Dans certaines académies, l'épreuve d'EPS est limitée à quatre Activités physiques sportives et artistiques (APSA) comme à Grenoble ou Montpellier ; ailleurs elle peut couvrir tous les domaines de l'EPS à l'école primaire soit plus d'une dizaine d'APSA. De même, les délais et les modalités de remise des dossiers aux jurys de la première épreuve orale ne sont pas définis.

Il ressort surtout que les ESPE proposent des volumes et des contenus de formation très inégaux. Pour les épreuves d'admission, le temps de formation orientée vers la connaissance du système éducatif présente des écarts pouvant aller jusqu'à 45h, comme c'est le cas entre l'ESPE d'Orléans-Tours qui prévoit 57h et celle de Toulouse qui n'en compte que 12h. Les éléments de psychologie de l'enfant, de sociologie, de philosophie de l'éducation sont aussi l'objet de disparités importantes allant de 84h à Limoges à 20h à Nice.

Les périodes de stages ne sont pas systématiquement adossées à des phases d'analyse de pratiques, pourtant nécessaires pour appréhender les processus d'apprentissage ou interpréter les enjeux d'une situation professionnelle qui sont au programme des épreuves orales.

En conséquence et de toute urgence, nous vous demandons d'envoyer des indications précises à tous les jurys, ESPE et rectorats afin de cadrer nationalement l'organisation du CRPE. Cela concerne notamment la désignation des présidents de jurys, les délais et les modalités de dépôt des dossiers des candidats, l'harmonisation de la deuxième épreuve d'admission en limitant le programme de l'EPS à quatre APSA et en cadrant les sujets des dossiers de jury aux situations professionnelles les plus courantes.

Dans le même temps, nous vous demandons de mettre en place une concertation dans chaque académie entre le rectorat, l'ESPE et le jury afin que s'organise le cadrage national que vous aurez donné. Tous les étudiants doivent être placés dans les meilleures conditions pour réussir leur concours. Le temps presse.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de nos salutations respectueuses.

Sébastien SIHR

**SNUipp-FSU – 128 boulevard Auguste Blanqui – 75013 Paris.
Tél. : 01 40 79 50 00. Fax : 01 44 08 69 40. www.snuipp.fr**